



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement des sciences économiques et sociales - Nouveaux programmes

Question écrite n° 15665

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les projets de programmes de sciences économiques et sociales (SES) pour les classes de seconde et de première qui ont récemment été présentés par le Conseil supérieur des programmes. Dans la continuité des modifications annoncées avec la réforme du baccalauréat, ces nouveaux programmes inquiètent vivement de nombreux enseignants de SES, pour leur contenu mais aussi parce qu'ils y voient un renoncement à une approche pluridisciplinaire et dynamique de cette matière. Aussi, elle souhaiterait qu'il puisse faire connaître sa position sur l'ouverture d'une concertation approfondie avec les professeurs pour que ces nouveaux programmes soient enrichis de leurs expériences et avis.

Texte de la réponse

Les projets de programmes du lycée général et technologique remis au ministre par le Conseil supérieur des programmes au mois d'octobre 2018 ont fait l'objet d'une large consultation des professeurs. Cette consultation nationale constitue en effet une étape à part entière dans le processus d'élaboration des programmes. Cette phase de consultation a concerné tous les professeurs de lycée, ainsi que les personnels relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, des Armées (lycées de la Défense), de l'Europe et des Affaires étrangères (établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFE). Pour mener à bien la consultation, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a procédé à la mise en place d'un questionnaire en ligne à renseigner individuellement et de manière anonyme par les personnels. Cette plateforme numérique a permis, pour chaque professeur, de s'exprimer directement sur les projets proposés par le Conseil supérieur des programmes ; pour le ministère, elle a été le moyen de disposer de remontées objectives et quantifiables. La consultation a permis d'interroger l'approche générale des projets de programmes (présentation, structure, rédaction), les contenus d'enseignement (finalités, objectifs d'apprentissage, adaptation au niveau de classe, continuité avec les acquis du collège), la mise en œuvre du programme en classe (adéquation avec le volume horaire dédié, progression des apprentissages, évaluation des acquis des élèves). Des espaces d'expression libre ont permis aux professeurs de formuler des remarques et des suggestions. Les corps d'inspection ont été consultés sur les projets de programmes par l'intermédiaire d'une contribution académique, transmise au ministère sous couvert des recteurs. En outre, une large concertation a été engagée par la direction générale de l'enseignement scolaire avec les organisations syndicales et les associations disciplinaires. S'agissant des projets de programmes de sciences économiques et sociales, des associations spécialisées telles que l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES), le Collectif de défense et de promotion des SES et des sociétés savantes comme l'Association française de science économique ont été reçues. À l'issue de ce processus de consultation, les projets de programmes ont été présentés devant les instances consultatives : le Conseil supérieur de l'éducation a été réuni les 18 et 19 décembre 2018. Pour ce qui concerne l'approche pluridisciplinaire des programmes, elle a souvent fait l'objet de débats. Dans l'avis rendu en octobre 2017 sur les programmes de sciences économiques et sociales, le Conseil supérieur des programmes et le Conseil national éducation économie ont préconisé de mieux prendre

en compte les apports de la sociologie, des sciences politiques et les regards croisés, et de garder toute sa place à l'étude de l'économie. C'est la raison pour laquelle la structure du programme de la classe seconde offre un premier questionnement sur « Comment les économistes, les sociologues et les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ? ». Deux questionnements de science économique et deux questionnements de sociologie et science politique sont ensuite étudiés. Le programme n'interdit pas de porter un regard pluridisciplinaire puisqu'un chapitre de « regards croisés » est organisé autour de la question : « Quelles relations entre le diplôme, l'emploi et le salaire ? ». Les élèves sont ainsi sensibilisés aux spécificités disciplinaires de l'économie, de la sociologie et de la science politique ainsi qu'à la possibilité de croiser les regards de ces trois disciplines sur un thème identifié. Dans l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales en classe de première, deux regards croisés doivent être étudiés : « Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ? » et « Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ? ». L'enseignement de sciences économiques et sociales vise ainsi à faire acquérir aux élèves la maîtrise des notions et raisonnements essentiels en économie, sociologie et science politique. Il contribue aussi à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux qui traversent nos sociétés contemporaines.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15665

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12336

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2020](#), page 2332